

Maison Africaine

CONGO



Santé



Enseignement



Agriculture



Agriculture



TRIMESTRIEL

JUIN 2010

RECONSTRUIRE L'AFRIQUE PAR LE SAVOIR

SOMMAIRE — JUIN 2010

Parmi tant d'autres, voici quelques étudiants qui sont rentrés au pays après leur séjour à la Maison Africaine

- P. 3 Edito
- P. 4 Santé—1960
- P. 5 Santé—2010
- P. 6 L'agriculture au Congo belge
- P. 7 L'agriculture aujourd'hui
- P. 8 Enseignement et formation d'hier
- P. 9 Enseignement 2010
- P. 10 Et les langues...
- P. 13 Tutorat : 2 nouveautés
- P. 15 Levi Strauss & Co : donner du temps



Edito



Chères lectrices,
Chers lecteurs,

Lorsque, peu avant 1961, Mademoiselle Monique van der Straten Waillet a fondé la Maison Africaine, c'était de toute évidence en pensant au Congo et aux Congolais qui arrivaient en Belgique pour la première fois. L'initiative était particulièrement originale et audacieuse. Qui eut cru que 50 ans plus tard, la Maison réponde encore tout autant aux besoins déterminés par Mademoiselle Monique en 1961? Qui eut cru aussi que 50 ans plus tard le Congo serait toujours la première nationalité représentée à la Maison Africaine? Il est vrai que de nombreuses nationalités se sont rajoutées à notre population, mais la moyenne de ces 10 dernières années tourne autour de 30 % de congolais. N'est-ce pas un signe flagrant de notre attachement à ce pays? N'est-ce pas un signe incontestable de l'attachement des congolais à la Belgique?

La Coopération au développement a fait du chemin en 50 ans. Et, dans la mesure de nos possibilités, nous avons toujours suivi ce chemin. En effet, la Coopération a amorcé, il y a quelques années, un rapprochement avec le développement économique, nous avons essayé d'en faire autant avec le projet « Mobilité professionnelle ». La Coopération a concentré ses efforts sur le Congo : nous avons gardé une majorité d'étudiants congolais. Et plus globalement, ces dernières années, nous avons resserré nos liens avec les organismes de bourses afin de nous rapprocher de la politique belge de Coopération au développement.

Il n'est pas mauvais toutefois de rappeler que nous gardons un certain nombre de chambres exclusivement pour étudiants non boursiers. Nous ne pouvons négliger ces centaines de jeunes Africains qui assument eux même leurs études en cumulant plusieurs activités. Certaines familles aussi font des efforts considérables pour payer des études à leurs enfants. L'un des rôles de la Maison est bien entendu de continuer à soutenir ces étudiants « libres » tout en veillant à suivre les grandes lignes de la politique belge de coopération au développement. C'est ainsi d'ailleurs que nous comptons également parmi les non boursiers une majorité d'étudiants congolais.

Nous ne pouvions donc pas manquer, en cette année d'anniversaire, de consacrer notre brochure à la République démocratique du Congo. Et plutôt que d'analyser quelques faits et situations précises, nous vous proposons dans les pages qui suivent quelques pistes de réflexions sur l'évolution du pays dans les secteurs souvent approchés et soutenus par les organismes de coopération.

Thierry Van Pevénage
Directeur



L'utilisation des services de santé dans la zone de santé de Kadutu, province du Sud Kivu

Historiquement, la situation sanitaire de la RDC a connu des niveaux variables depuis la période coloniale jusqu'à ce jour. A l'aube de l'indépendance, la politique sanitaire était essentiellement axée sur la médecine curative avec des centres médicochirurgicaux et des dispensaires satellites. La population ne pouvait accéder aux rares soins de santé que grâce aux efforts de plusieurs intervenants qui ont commencé à expérimenter des politiques de santé communautaire dont l'évolution progressive a abouti à la politique sanitaire basée sur les soins de santé primaires.

En 1960, la coupure du cordon ombilical avec la puissance coloniale met le pays au défi de suppléer au vide sanitaire matériel, financier et surtout conceptuel créée par le départ des techniciens coloniaux. Un des premiers soucis des dirigeants est de donner à la population les possibilités d'accès aux soins de prestige accomplis dans les hôpitaux. A défaut d'outils conceptuels, le pouvoir indépendant utilise alors la structure existante, l'hôpital. Mais pour le faire fonctionner et maintenir la qualité des soins, le pays a besoin de personnel qualifié dont il ne dispose pas.

C'est ainsi que, dans un premier temps, une assistance technique extérieure va suppléer à ce manque et se consacrera à des activités curatives ponctuelles dans les hôpitaux.

Dans un second temps, un vaste programme de formation du personnel congolais entrepris peu avant l'indépendance, aussi bien à l'intérieur du pays, par l'ouverture de deux facultés de médecine (Kinshasa et Lubumbashi), ainsi que des bourses octroyées aux Congolais pour des études et stages dans les pays étrangers permettra de préparer une relève du personnel étranger. Soulignons que ces formations

s'effectuaient au détriment du personnel paramédical essentiellement actif en milieu rural.

De profonds changements s'opèrent dans les financements des soins de santé ;

en effet, il n'est dorénavant plus possible de pratiquer une politique de soins gratuits telle qu'elle était menée durant la période coloniale ; il convient alors d'y intégrer une participation plus large d'acteurs. Ainsi, dès le début des années 70, les premières « zones de santé » voient le jour de façon expérimentale contribuant chacune de façon spécifique à la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de santé.



www.afriqueredaction.com

*Pacifique Mushagalusa Salongo, Université de Kinshasa -
Maitrise en Santé Publique / Economie de la Santé*



Organisation de la santé à travers le projet d'appui à la Direction d'Etudes et Planification du Ministère de la Santé

Depuis le lancement de la première phase du projet en 2001, l'appui de la coopération belge à la Direction d'Etudes et Planification (DEP) du Ministère de la Santé a permis, avec l'apport d'autres partenaires, d'élaborer la politique sectorielle, à savoir la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS).

L'objectif du projet est d'appuyer l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique sectorielle de santé de la RDC, et des plans de mise en œuvre qui en découlent, avec en priorité la revitalisation des Zones de Santé. La prestation ne se conçoit pas comme une intervention dirigée à partir d'une structure parallèle d'appui, mais bien comme un processus d'accompagnement à l'intérieur de la Direction d'Etudes et de Planification (DEP). L'assistant technique fait partie intégrante de l'équipe de direction de la DEP, et les activités sont menées par la DEP, et non par la structure d'appui. L'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire 2011-2015 (PNDS) est le dernier produit du Ministère de la Santé Publique où la DEP a été largement impliquée.



GAYVONKATHEINE BRISEBOIS

www.minisanterdc.cd

Pour mener à bien ce travail, il a fallu que les Zones de Santé et les provinces rédigent leur propre plan de développement avec l'appui de la DEP, que celle-ci évalue le Plan Directeur de Développement Sanitaire 2001-2009, et qu'elle anime l'atelier de rédaction du diagnostic sectoriel et socio-économique. Cette planification est basée sur la SRSS, et elle alimente l'actualisation du DSCRIP pour le secteur de la santé. Ce PNDS se terminera en 2015, date à laquelle la communauté internationale évaluera si les pays ont atteint ou non les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ce travail nécessite donc la collaboration de tous les niveaux de la pyramide sanitaire, de tous les partenaires et de tous les secteurs connexes à la santé.



L'agriculture nomade

En principe l'agriculture traditionnelle pratiquée dans l'ensemble du pays correspondait à la définition de l'agriculture nomade. Par agriculture traditionnelle ou primitive, nous entendons l'agriculture telle qu'elle se pratiquait avant la pénétration de l'influence européenne. Cette agriculture primitive se limitait à une activité de stricte subsistance. Il n'existait, en effet, aucun commerce de produits agricoles. D'autre part, des produits de cueillette, de pêche et de chasse venaient dans une proportion plus ou moins grande, suppléer les produits de culture.

L'agriculture nomade primitive du Congo belge ne doit pas nécessairement être considérée comme une forme inappropriée d'agriculture. Elle est plutôt le résultat inévitable de divers facteurs caractérisant le milieu. D'ailleurs, après une première période, au cours de laquelle le peuple colonisateur a cru pouvoir y substituer les conceptions agricoles européennes, l'idée a prévalu qu'elle est la seule compatible avec une exploitation conservatrice du sol, du moins dans l'état actuel de nos connaissances.

G. Tondeur, Directeur de la Mission de conservation des sols
Extraits d'une étude préparée à l'occasion d'une enquête générale de la FAO sur l'agriculture nomade

A l'origine, hormis la cueillette de fruits et tubercules sauvages, la population congolaise ne disposait que de très peu de plantes cultivables : millet, éleusine, haricots, courges. Sur d'immenses étendues, des sols souvent arides n'avaient jamais été cultivés, les techniques indigènes n'autorisaient qu'une agriculture itinérante et la culture systématique était inconnue.

Les végétaux venus d'Asie (riz, taro, igname, canne à sucre, soja) ou d'Amérique (maïs, manioc, patate douce, pomme de terre, arachide, tomate, papayer, avocatier) avaient été introduits.

En 1960, les produits agricoles exportés sont au nombre de vingt ; ils constituent une gamme exceptionnelle pour un pays en voie de développement, et représentent 40 % de la valeur des exportations.

L'administration coloniale a imposé, "à titre éducatif" à la population rurale, des cultures de vivres ou de produits d'exportation, telles que le coton et le café. Elles étaient destinées à prévenir les disettes, à améliorer l'alimentation de la population autochtone, à assurer l'approvisionnement des villes, à soutenir l'effort de guerre pendant les deux guerres mondiales, et à procurer un revenu monétaire aux agriculteurs. A partir de 1945 un grand effort, soutenu par le Plan décennal, a été déployé afin de développer et moderniser l'agriculture indigène.



Démocratie et entreprise, Sophie Fabrégat, 4 mars 2010

*Le Congo belge 1908-1960—52 années de travail et de progrès, p. 45.
Édité par Urome asbl, 2009*



L'indépendance en fruits et légumes : un défi à gagner

"Salades, haricots verts, grosses tomates, choux, pastèques, melons..., ne sont plus des denrées rares ou propres à l'importation dans la ville de Kisangani", déclare Justin Otchalonge, président de l'Association des Maraîchers du site Maïka à Kabondo, l'une des six communes de la ville au nord-est de la RDC. Il y a cinq ans, les fruits et légumes provenaient des villes de Beni et Goma au Nord Kivu. Aujourd'hui, la population s'approvisionne chez les maraîchers présents dans les quartiers périphériques de la ville. C'est le résultat du projet Horticulture Urbaine et Périurbaine (Hup). Ce projet, financé

par la coopération belge et exécuté par la Fao, a pour objectif de garantir l'accès à des fruits et légumes frais de qualité tout au long de l'année. Il répond ainsi au problème de la sécurité alimentaire.



Les prix du maïs commencent à baisser au Katanga, depuis qu'il est produit localement par les entreprises minières et des petits agriculteurs qui s'en étaient longtemps désintéressés. Mais la production reste très insuffisante et la province dépend encore de la Zambie pour son approvisionnement.



www.afriqueredaction.com, 24 avril 2010

Les autorités de la province parlent de "révolution verte", appelée aussi "cuivre vert". "Avec un hectare par agriculteur, nous ne dépendrons plus de la Zambie. Et si tout le monde s'y met, nous exporterons au lieu d'importer", commente Barthélemy Mumba, le ministre provincial de l'Agriculture, pêche et élevage. Nombre de paysans qui avaient abandonné l'agriculture pour se livrer à l'exploitation artisanale des minerais jugée plus rentable, commencent à retourner aussi à la terre. Sur la route de Likasi, Zacharie Ndomba, un vieil agriculteur comme des milliers d'autres, n'aimait pas cultiver le maïs jugé difficile et très coûteux. Révolté par la hausse vertigineuse des prix durant les dernières années, il s'est résolu à en cultiver 2 hectare. "J'ai décidé de ne manger cette année que du maïs de mon propre champ", se félicite-t-il.



Création des premières écoles

Dès le début de sa création, l'Etat indépendant du Congo avait compris qu'il fallait, si l'on voulait faire œuvre durable, couvrir le pays d'un réseau serré et permanent d'établissements scolaires. C'est aux missions catholiques, en premier lieu, qu'allait échoir cette tâche. Chaque établissement - en contrepartie d'avantages reçus, notamment l'octroi gratuit de terres - s'engageait à créer une école où les autochtones recevraient l'instruction ; programme et fonctionnement de ces écoles étaient soumis au contrôle du Gouvernement. Cet enseignement allait prendre un grand essor et contribuer pour la plus large part à la formation de base des premières générations congolaises.

Cependant, à mesure que le pays évoluait, la nécessité d'un enseignement de plus en plus solide, de mieux en mieux organisé, se fit sentir. Aussi, dès 1924, le Gouvernement fixait lui-même les programmes d'études et allouait des subsides aux missions nationales qui acceptaient de se conformer à ces programmes : ce fut la base de l'enseignement libre subsidié. Après la dernière guerre, ce régime de subsides fut étendu à toutes les missions religieuses, sans distinction d'appartenance.



Une école sous un manguier à Nganyie au Nord Katanga

PHOTO RADIOKAPINET

Une nouvelle étape devait être franchie peu après. Jusqu'alors, surtout en raison du manque de personnel qualifié, l'Etat avait confié quasi exclusivement aux missions la charge de l'enseignement. Mais l'évolution du pays avait amené une fraction de la population à souhaiter voir instauré un enseignement qui soit indépendant des confessions religieuses. Aussi, à partir de 1952, le Gouvernement assumait lui-même la charge d'une partie de l'enseignement : à cette fin, il implanta dans le pays un réseau d'écoles officielles. Celles-ci coexistaient désormais avec les milliers d'écoles libres, subsidiées ou non, créées dans le pays. Tandis que se tissait le réseau souhaité d'établissements scolaires, on voyait l'enseignement lui-même progresser en qualité et se diversifier. Aux écoles de formation générale s'ajoutaient des écoles spécialisées de plus en plus nombreuses. Quant aux programmes, ils s'adaptaient de mieux en mieux aux conditions du milieu et à la réceptivité des élèves. Ainsi, parti du stade primaire, cet enseignement avait, en quelques décennies atteint le niveau universitaire.

Au début de l'année 1960, on comptait au Congo belge et au Ruanda-Urundi plus de deux millions d'élèves ; ceux-ci disposaient de plus de 30.000 établissements allant de la modeste école de village jusqu'à l'Université. Les observateurs de l'époque estimaient que le taux de scolarité des territoires belges d'Afrique était le plus élevé, non seulement de toute l'Afrique sub-saharienne, mais également de nombreux autres Etats d'Asie ou d'Amérique du Sud.



Renforcement des capacités d'enseignement

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux intellectuels africains s'expatrient avec espoir d'un mieux-être à l'étranger. Cette fuite des cerveaux appauvrit davantage les pays du Sud déjà fragilisés par diverses catastrophes (guerres et famines) et qui, pourtant, ont besoin de toutes les compétences pour leur développement.

La République Démocratique du Congo, notre pays, n'est pas épargnée par ce phénomène.

Mieux encadrer la jeunesse

Il est plus que temps de réfléchir chacun sur notre contribution effective au développement de notre pays. L'éducation et l'instruction étant parmi les fondements principaux de ce développement, l'Ambassade [belge au Congo] voudrait sensibiliser davantage les cadres congolais de la diaspora à prêter mains fortes à la relance des activités dans les institutions universitaires congolaises.

En collaboration avec l'Ambassade, le Conseil d'Administration des Universités Congolaises (CAU) compte sur les membres de la diaspora remplissant les conditions pour *assurer les enseignements, participer à la formation des homologues et aider à la consolidation et à l'intensification de la coopération avec les Universités du Nord*. Très conscient du problème de la carence des cadres dans nos institutions universitaires, le CAU reste attentif aux problèmes que rencontrent les cadres de la diaspora pour leur intégration dans le corps professionnel approprié: administratif, scientifique et académique. Le Président du CAU aura un premier contact avec les candidats éventuels au mois de juin 2010 à l'Ambassade.

Un atelier pour la réforme de l'enseignement technique en RDC

Les programmes de quatre filières de l'enseignement technique et de formation professionnelle sont reconsidérés. Il s'agit de la menuiserie, la plomberie, l'électricité et l'électronique. Pendant six jours, soixante professionnels, experts et formateurs de ces filières, vont tenter d'adapter le programme actuel aux besoins des communautés locales et nationales.

Aujourd'hui comme hier, nos diplômés continuent à être formés sur base des programmes dépassés et totalement déphasés sur le marché de l'emploi où tout est déjà calqué sur les technologies nouvelles. Si nous n'agissons pas, nous risquons de former des cadres qui sont incapables d'être compétitifs sur le marché du travail ou de s'installer à leur propre compte », a déclaré le directeur chef de service de l'enseignement technique et formation professionnelle, Michel Sanga-

Cet atelier est organisé en collaboration avec le projet d'appui à l'enseignement technique et formation professionnelle de la Coopération technique belge

© Radio Okapi, 18 février 2010





Le français en République démocratique du Congo Etat des lieux

André Nyembwe Ntita, Le français en République démocratique du Congo : état des lieux, Centre linguistique théorique et appliquée (Celta), Université de Kinshasa

extraits

L'état des lieux sur la langue française en République démocratique du Congo couvre divers aspects. Il peut porter sur la pratique ou l'usage du français à l'oral ou à l'écrit; il peut s'agir de l'acquisition de la langue ou de son enseignement/apprentissage dans le cadre formel ou informel; il peut concerner le système même de la langue et considérer son évolution à travers le temps.

L'état des lieux peut se limiter à la situation sociolinguistique de la langue si l'on étudie les rapports que cette langue entretient avec les autres langues du marché linguistique congolais. Et dans le contexte du monde planétaire que désormais nous constituons, on peut examiner le rôle que cette langue joue encore sur le marché de l'emploi pour notre jeunesse et pour l'insertion de cette dernière dans la société tant nationale qu'internationale.

C'est ainsi que cette contribution sera subdivisée en cinq parties(*) : acquisition du français en République démocratique du Congo ; enseignement du français en République démocratique du Congo ; pratique du français en République démocratique

que du Congo ; le français en contact avec les langues congolaises ; le français et la jeunesse congolaise.

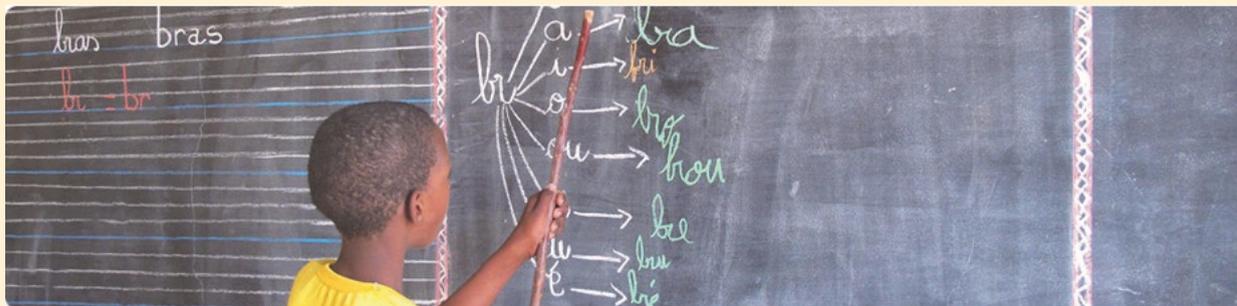


Photo : Iday luxembourg

(*) Nous n'envisagerons que les parties qui intéressent notre thème



Acquisition du français en République démocratique du Congo

Lors de la pénétration de premiers locuteurs du français dans ce pays, ce sont tous les contextes d'acculturation tels que les chantiers de travail, les stations de l'Etat, les factoreries, les camps de la Force Publique, les stations de missions évangéliques où Européens et populations locales entraient en contact les uns avec les autres qui ont constitué les premiers cadres d'acquisition du français. Au fur et à mesure que s'organisait la mise en valeur du territoire, c'est l'école, par le système de l'enseignement, qui est devenue le principal moteur d'apprentissage du français. Mais, en dehors de l'école, comment le français est-il acquis en République démocratique du Congo ? L'acquisition extrascolaire du français en République démocratique du Congo se fait de deux manières: l'acquisition dès le jeune âge et l'acquisition par contact direct avec les francophones.



Enseignement du français en République démocratique du Congo

La majorité des locuteurs congolais francophones a acquis le français par l'enseignement/apprentissage à l'école et accessoirement par l'alphabétisation. Le rôle joué par l'école pour l'apprentissage du français n'est plus à démontrer même si les résultats qu'on en a ne sont pas toujours à la hauteur des investissements, des sacrifices et des efforts consentis par les pouvoirs publics, par les écoles, par les parents d'élèves, par les enseignants et par les élèves eux-mêmes.

Avant l'indépendance du pays, le français était utilisé comme véhicule d'enseignement au degré moyen alors qu'au degré élémentaire, c'était la langue nationale du milieu ou la langue locale qui était utilisée comme véhicule d'enseignement. Après l'indépendance, il faut distinguer 2 périodes: - de 1962 à 1975 : les langues congolaises sont supprimées au seul profit du français qui devient l'unique langue d'enseignement à tous les niveaux - de 1975 à nos jours, l'emploi des langues nationales est admis dans les 2 premières années du primaire et l'emploi du français intervient à partir de la 3ème année d'après le prescrit du programme. Mais la réalité de terrain est que c'est le français qui est utilisé comme véhicule d'enseignement dans bon nombre d'écoles.

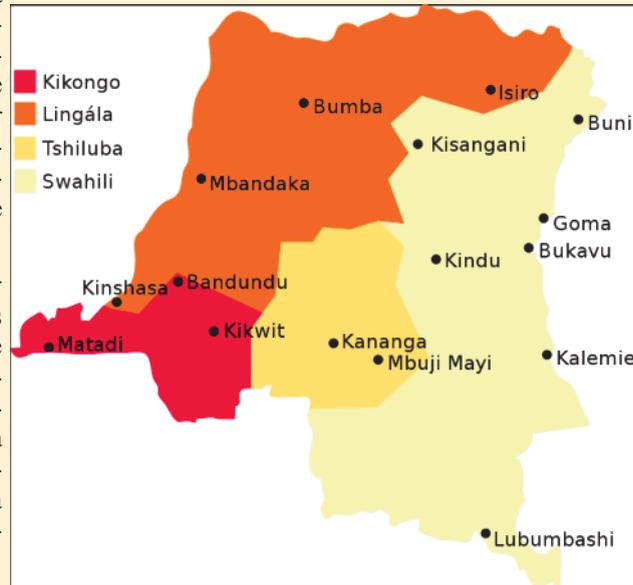


La pratique du français en République démocratique du Congo

L'usage de la langue française en République démocratique du Congo qui est un espace caractérisé par le multilinguisme est très variable. Cet usage est fonction de plusieurs paramètres que la sociolinguistique ramène à trois : le statut social du locuteur, le statut social de l'interlocuteur et le contexte. Le locuteur qui doit choisir l'une ou l'autre langue de son répertoire linguistique ou du répertoire linguistique de sa communauté doit répondre à la question fondamentale formulée par Fishman et rendue en français en ces termes : qui parle quelle variété de quelle langue à qui et quand?. C'est-à-dire qui parle le français à qui et dans quelle situation?

La règle du choix de la langue à utiliser dans notre pays peut être énoncée en ces termes : toute circonstance susceptible de privilégier une représentation de soi fondée sur les critères d'ascension et de valorisation sociales favorise l'emploi de la langue ou de la variété de langue considérée comme attribut de la couche sociale la plus prestigieuse, en l'occurrence le français.

Mais d'une façon plus concrète, je peux schématiser de la manière suivante la pratique du français dans quelques contextes de communication : la pratique orale du français est en régression chez les élèves et les étudiants qui privilégient l'utilisation des langues congolaises, Il suffit de se trouver dans la cour d'une école, d'un institut supérieur ou d'une université pour s'en convaincre ; mais quels que soient les circonstances et les locuteurs, le français est plus utilisé à l'écrit qu'il ne l'est à l'oral. Les lettres, les documents importants, les ouvrages, les affiches, les inscriptions et enseignes recourent plus au français qu'aux langues congolaises ; dans la presse en général, le français est utilisé dans une proportion importante par rapport aux langues congolaises. Si l'emploi du français à la radio et à la télévision varie entre 60 et 80 % du temps d'antenne, il atteint 98 % dans la presse écrite ; à l'exception de la musique, de la chanson et du théâtre populaire qui sont dominés par l'utilisation des langues congolaises, les autres formes d'expression culturelle sont dominées par l'usage du français.





TUTORAT : DEUX NOUVEAUTÉS

Les années 2008 et 2009 nous ont montré à quel point le projet Tutorat répondait à un besoin. Le nombre d'inscriptions ne cesse d'augmenter, tout comme le nombre de nationalités. Nous avons donc reçu, ces dernières années, diverses propositions de collaboration.

C'est ainsi que nous avons été amenés à répondre favorablement à deux propositions de collaboration destinées d'une part, à accroître notre intégration dans la commune et d'autre part, à faciliter l'intégration scolaire des enfants en difficulté.

Guidance scolaire

Notre expérience de 4 ans de Tutorat nous a permis de constater qu'il est fréquent que les lacunes scolaires soient causes ou conséquences de situations parfois laborieuses pour ces enfants.

C'est ainsi qu'en collaboration avec la CLAS (Cellule Locale d'Accompagnement Scolaire de la Commune d'Ixelles), nous avons opté pour la création, dans nos bâtiments, d'une permanence destinée à orienter et soutenir les jeunes en difficulté.



Combinaison d'un cours de mathématique et d'informatique

Dans un premier temps, la permanence se tiendra chaque mercredi de 14 à 16h00. Elle permettra aux élèves du Tutorat d'exprimer leurs difficultés, leurs angoisses, ... et de trouver un début de réponse aux problèmes connexes à l'école.

Dans un second temps, nous visons à toucher tous ceux qui, dans le quartier et les alentours, sont en attente d'un soutien en lien avec leurs problèmes scolaires.





Etude dirigée

C'est toujours en étroite collaboration avec la CLAS que nous avons développé une nouvelle collaboration avec l'école Saint Vincent de Paul (chaussée de Vleurgat, Ixelles). En effet, il y a plus d'un an déjà que l'école cherche à mettre sur pied une étude dirigée pour les élèves du premier niveau secondaire (12 - 14 ans). L'étude consiste à permettre aux élèves concernés de faire leurs devoirs après l'école et avant de rentrer chez eux. Ces études se tiennent en petit groupe de 10 élèves et nécessitent un « directeur » permettant de répondre aux multiples questions des

élèves tout en gardant le calme dans le local. Vu le succès et le sérieux du projet Tutorat, la CLAS a proposé à la Maison Africaine d'intervenir dans le cadre de cette étude dirigée. Des étudiants de la Maison pourront ainsi assister les élèves qui se rendront à l'étude 3 fois par semaine.



Formation des tuteurs

Quelques données chiffrées

Un bref récapitulatif des 5 premiers mois de l'année nous permet de faire état de l'évolution spectaculaire du projet.

Nous avons dispensé plus de 500 heures de cours de rattrapage de janvier à en mai 2009 et comptons plus de 1.000 heures de cours pour la même période 2010.

En 2009 déjà, nous nous étonnions d'avoir enregistré 26 nouvelles inscriptions de janvier à mai. Nous comptons 50 inscriptions sur la même période 2010.

Enfin, ces chiffres nous ont également obligés à doubler le nombre de tuteurs en un an. Nous sommes en effet passés de 29 à 48 tuteurs.

En définitive, nous pouvons conclure qu'il y a, sur Bruxelles, un réel besoin de cours de rattrapage. Sans notre projet Tutorat, des dizaines d'enfants accumuleraient des difficultés. Et c'est pour alléger le poids de l'école que nous avons jugé utile de développer le module Guidance scolaire en faveur des enfants du quartier, mais aussi de tous les enfants et adolescents qui témoignent de problèmes dont l'école est une cause ou conséquence.

Donner du temps

Pour la deuxième année consécutive, l'entreprise Levi Strauss nous a proposé de collaborer à l'aménagement d'une partie de la Maison. Si en 2009, une dizaine d'employés est venue repeindre la Banque Alimentaire ... qui en avait bien besoin, cette année, plus de 15 personnes sont venues repeindre nos couloirs d'entrée.



De longs couloirs



Les hauts plafonds de la Maison

L'entrée dans la Maison est aujourd'hui plus lumineuse, plus chaleureuse et plus accueillante. Et l'accueil de qualité est fondamental pour les nombreux Africains qui arrivent en Belgique et en Europe pour la première fois.



Une équipe dynamique

Merci à l'équipe de Levi Strauss & Co pour leur dynamisme, leur sympathie et pour le résultat obtenu.

Vous voulez renforcer l'un de nos projets

POUR UN ÉLÈVE, UN ÉTUDIANT,
POUR L'ÉDUCATION, POUR L'AFRIQUE

30 EUROS

Notre compte

210-0835616-13

Tout don de 30 euros ou plus est fiscalement déductible.



Maison Africaine

Contact
Thierry Van Pevenage
Réalisation des entretiens Safiatou Gnanou
Éditeur responsable
Thierry Van Pevenage

A.s.b.l. agréée par la D.G.C.D.
Rue d'Alsace Lorraine, 33
1050 Bruxelles
T 02/513 75 92
F 02/512 73 52
administration@maisonafricaine.be
www.maisonafricaine.be